PJ N°2 : Un plan à l'échelle de 1/2 500 des abords de l'installation jusqu'à une distance qui est au moins égale à 100 m. Lorsque les distances d'éloignement sont prévues dans l'arrêté de prescriptions générales prévu à l'article L.512-7, le plan doit couvrir ces distances augmentées de 100 mètres.

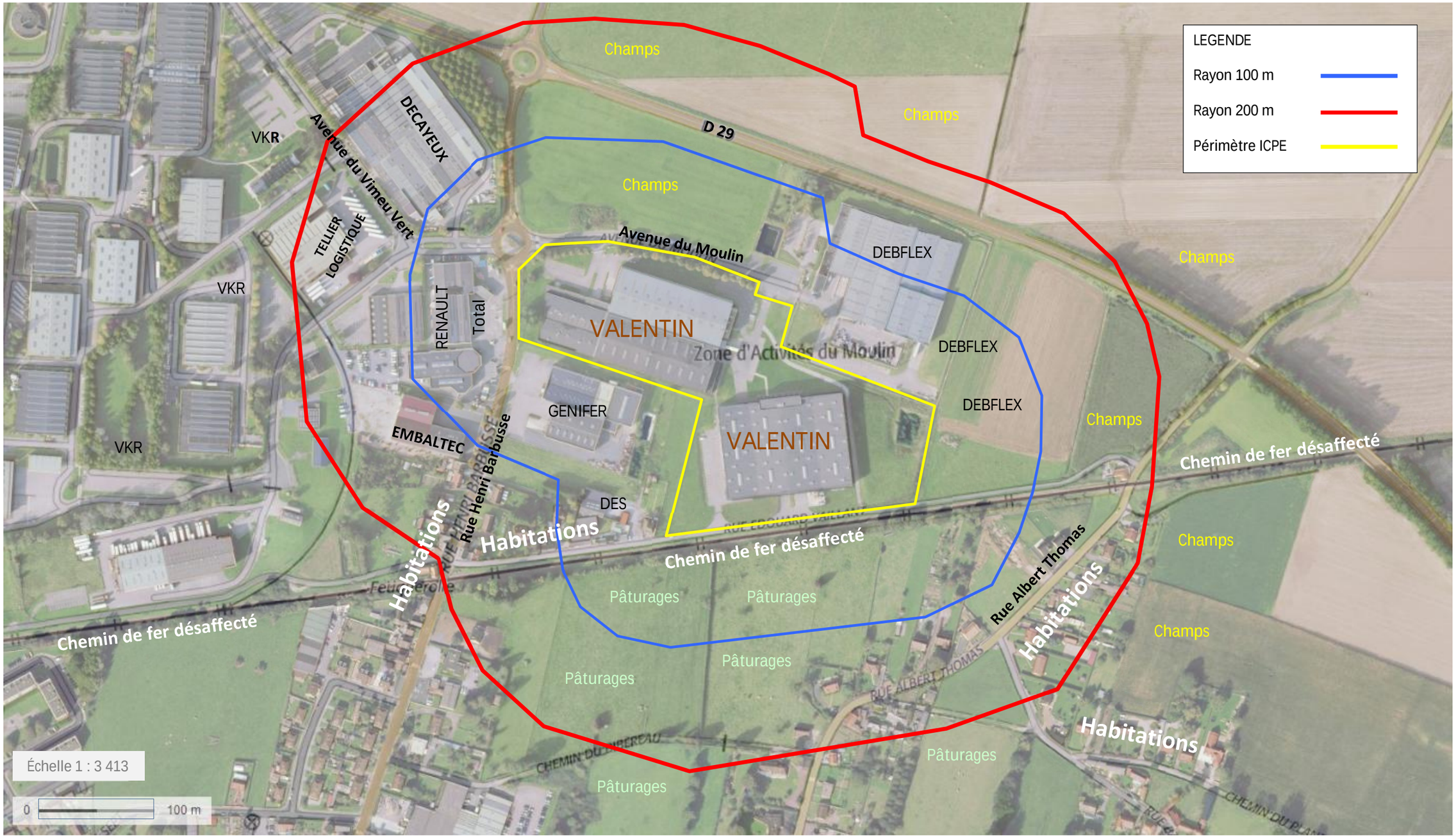

Département :
SOMME

Commune :
FEUQUIERES-EN-VIMEU

Section : Z
Feuille : 000 Z 02

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 24/08/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

LEGENDE
En rouge, périmètre de l'installation classée
En jaune, rayon 100 mètres

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle topographique de la Somme
1-3 rue Pierre Rollin 80023
80023 Amiens
tél. 03.22.46.83.27 -fax
ptgc.800.amiens@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
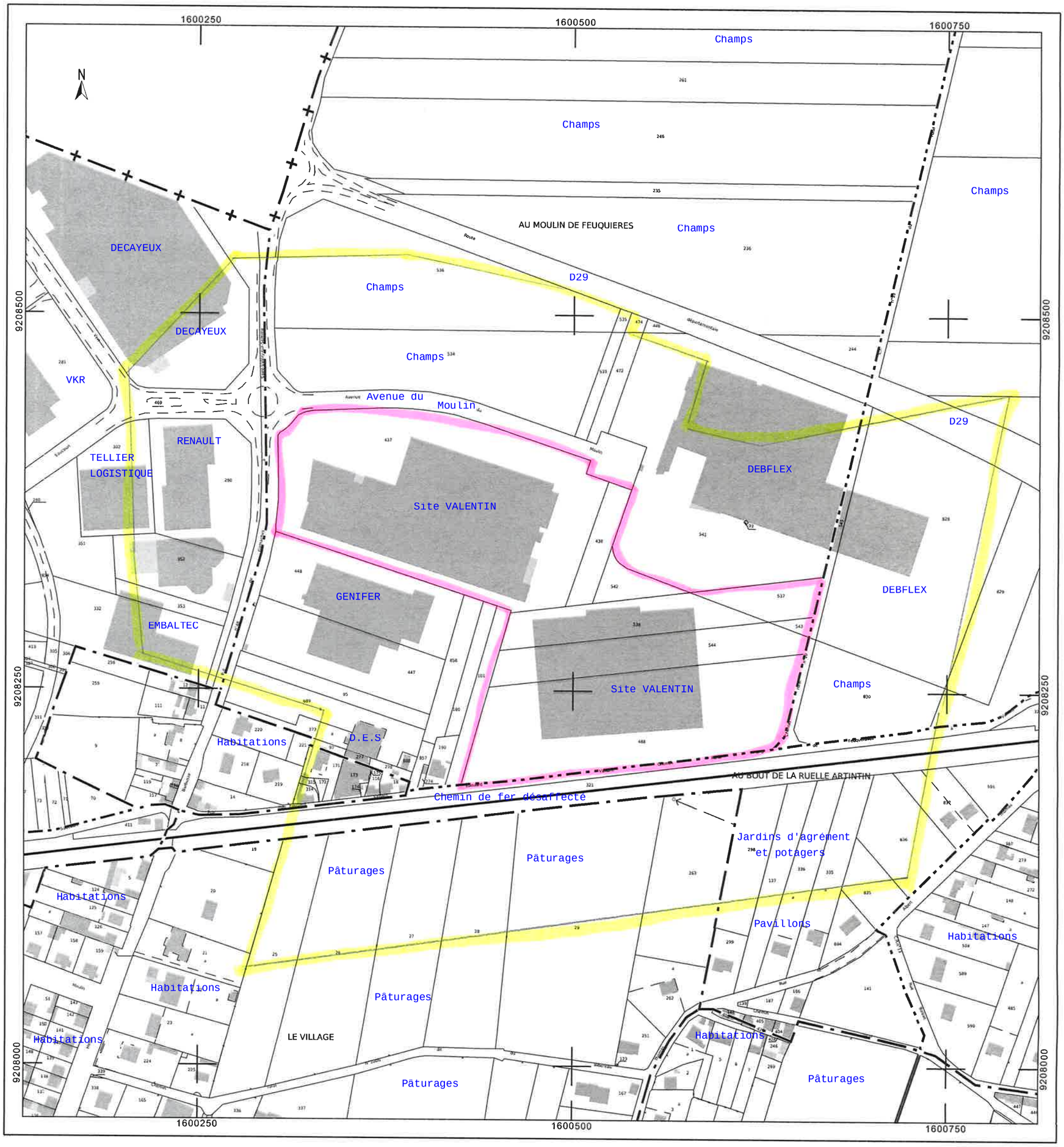
cadastre.gouv.fr